

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MAI 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs donnés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 28 avril 2025

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, PROVIN Isabelle, VALIN Cécile, PAULE Dimitri

Absents : RICHET Victor

Absent ayant donné pouvoir : HERNANDEZ Rémi à BONNEAU Olivier, RAMBAUD Lucie à BOURDEAU Marylène

Secrétaire de séance : PAULE Dimitri

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025
- Subventions aux associations année 2025
- Vente du four à pizza
- Questions diverses (Informations sur la prochaine étude public de Vendée eau)

Objet n°30/2025 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des Conseillers Municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les Conseillers proposés :

- BOURDEAU Marylène,
- BONNEAU Olivier,
- BACQUELIN Didier,
- GIRARD Alain,
- HERNANDEZ Rémi,
- PAULE Dimitri,
- PROVIN Isabelle,
- RAMBAUD Lucie,
- RICHET Victor,
- VALIN Cécile

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- NOMME en qualité de secrétaire de séance : PAULE Dimitri

Objet n°31/2025 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2025 a été transmis par mail le 28 avril 2025 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT-MARTIN -DES-FONTAINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2025.

Objet n°32/2025 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2025

La commission s'est réunie pour examiner les demandes. Elle propose au conseil municipal la répartition comme suit :

Associations	Montant en €	Vote
CAUE	40	à l'unanimité
FONDATION DU PATRIMOINE	55	à l'unanimité
ADMR L'Hermenault	245	à l'unanimité
ADMR SSIAD	60	à l'unanimité
Gym Volontaire de l'Hermenault	100	à l'unanimité
Don du Sang	100	à l'unanimité
Club du 3 ^{ème} âge	50	à l'unanimité
Union Amicales Sapeurs-Pompiers	100	à l'unanimité
ESH Basket L'Hermenault	100	à l'unanimité
Société chasse St Martin	150	à l'unanimité

Conciliateur de justice bénévole Vendée	50	à l'unanimité
Partage Marfontainoise	150	à l'unanimité
Anciens Combattants AFN	150	à l'unanimité
AVLC (lutte contre le cancer)	100	à l'unanimité
L'outil en Main	150	à l'unanimité
MFR Vouvant	50	à l'unanimité
Allo écoute parent	50	à l'unanimité
Atout linge	100	à l'unanimité
Protection civile	84.50	à l'unanimité
Total	1984.50	

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Valide le tableau,
- Autorise le Maire à effectuer le versement

Objet n°33/2025 : VENTE DU FOUR A PIZZA

Le four à pizza n'étant pas utilisé, les conseillers municipaux proposent de le mettre en vente. Le prix d'achat était de 1 200€. Suite à une estimation de ce dernier, le prix de vente est fixé à 500€ HT.

Le maire est mandaté par le conseil municipal à l'unanimité pour effectuer la vente auprès de l'acquéreur, M. AUBRY Mickaël.

Questions diverses :

➤ Décision Modificative n°1 – attribution aide à l'embellissement

Une décision modificative a été apportée d'une valeur de 2 000€ afin de pouvoir attribuer l'aide à l'embellissement.

À cet effet, un montant de 2 000 € a été retiré du compte 2313 – Constructions et transféré au compte 20422 – Subventions d'équipement aux personnes privées.

➤ **Informations sur la prochaine étude public de Vendée eau**

Lancement de l'enquête publique le lundi 2 juin 2025 à 9h00 et fin de la consultation le vendredi 5 septembre. Un arrêté devait être transmis à la mairie fin avril 2025. Une publication au journal Ouest France sera faite le 09 mai et dans le Vendée agricole le 7 ou 15 mai.

Il y aura 2 permanences en mairie, le 2 juin de 15h30 à 17h30 et le vendredi 8 aout du 15h00 à 17h00, ainsi que 2 réunions publiques obligatoires le jeudi 12 juin et le mercredi 20 août à partir de 18h00.

Le 12 septembre, Vendée Eau remet son mémoire en réponse au commissionnaire enquêteur.

Le Conseil Municipal demande de voir les résultats d'analyses du ruisseau Garreau et avoir des explications sur ces résultats.

➤ **Retour sur le troc'plantes et la randonnée du père la victoire (cyclotourisme) du 04 mai**

Bon retour sur l'organisation avec principalement la présence des personnes de l'association Partage Marfontainoises. La randonnée n'a pas perturbé le troc plante et la sécurité.

➤ **Fête de la musique organisée par la Coussotte – 21 juin**

Cyril GUGLIELMO propose un évènement en plusieurs temps.

Repas le midi avec concert (un groupe rock d'ambiance). Concours de boule et jeux pour enfants l'après-midi. Repas le soir avec concert (un chanteur qui fait des reprises de musiques française). La soirée se terminera à minuit

Le lieu serait la coussotte et le terrain de la commune en face, il faudra voir comment alimenter en électricité (à voir avec Rémi).

Cyril dispose déjà de bénévoles et souhaite engager 2 personnes pour la sécurité (1 la journée et 1 la nuit).

Pour des questions de sécurité il serait plus prudent de **prendre un arrêté et fermer la route de la coussotte en faisant une déviation.**

Le parking de la mairie sera pris par la location de la salle des fêtes par l'UNC. Il sera possible de faire un autre parking dans le terrain à côté de la salle.

Isabelle veut bien prêter son plateau avec quelques bottes pour utiliser en tant que scène.

Cyril fera une réunion pour l'organisation de la journée avec les bénévoles le **lundi 12 mai 2025 à 19h00 à la Coussotte.**

Des conseillers pourront être présents mais la responsabilité de l'organisation sera entièrement à La Coussotte.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce projet présenté par Cyril GUGLIELMO.

• **Demande de passage randonnée motos Pour Louis et Toi – 21 juin**

Suite à la réunion avec la Coussotte, la route sera barrée. Le conseil va proposer un itinéraire

de déviation afin de rendre un avis favorable pour le passage de la randonnée motos Pour Louis et Toi.

- **DETR – Subventions piste cyclable**

La subvention DETR n'a pas été accordée, la préfecture nous demande de faire une demande de subvention sur le Fond Vert.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Mr Le Maire à faire cette demande de subvention sur le Fond vert. Elle se fera dans le cadre du schéma vélo de la Communauté de Commune en accord avec les communes de L'Herminault et de Petosse.

- **Travaux à prévoir :**

- Réception du devis de l'entreprise Manu Barraud pour la porte du locatif rue de la mairie, il est validé pour un montant de **2601.54 €**
- Pièce pour les archives de la mairie dans la salle des fêtes. Notre premier devis reçu est de 5 700 € mais nous n'avons pas encore reçu la partie plafond à prévoir.
- Amélioration de la terrasse de la coussotte : devis de l'entreprise RIVIERE d'un montant de 7 000€ HT est validé la réalisation se ferait vers fin septembre.
- Allée devant les locatifs : devis de 3700€ n'est pas validé - en attente de plus d'éléments
- Haie de séparation entre le 20 et le 22 rue de la Mairie. Il faudra mieux tailler la haie et prendre une décision sur l'arbre qui grandit énormément. Des branches commencent à aller sur la toiture de l'ancienne mairie. Un bon entretien est à réaliser.

➤ Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 juin 2025 à 20h30.

La séance est levée à 22h20.

Le présent Conseil Municipal comporte la délibération n° 30/2025 à 33/2025.

NOM PRÉNOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
Le Maire HERNANDEZ Philippe		
Le secrétaire de séance PAULE Dimitri		